

## 1. BUDGET PREVISIONNEL AGRONOV 2017

Exercice 2017 :

Date de début : 01/01/2017

Date de fin : 31/12/2017

CHARGES	MONTANT <sup>(1)</sup> en euros	PRODUITS <sup>(2)</sup>	MONTANT en euros
<b>60 – Achat</b>	<b>47 000</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>5 000</b>
Achats d'études et de prestations de services	42 000	Prestations de services	5 000
Achats non stockés (eau, énergie, ...)		Vente de marchandises	
Fournitures non stockées de matières et fournitures	4 500	Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)			
Autres fournitures	500		
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>12 600</b>	<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>180 900</b>
Sous-traitance générale		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations	8 800	-	
Entretien et réparation	1 500	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	90 450
Assurance	1 500	Grand Dijon	90 450
Documentation	800		
Divers			
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>126 400</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	83 000		
Publicité, publication	18 100		
Déplacements, missions	20 000		
Frais postaux et de télécommunications	5 000		
Services bancaires, autres	300	-	
<b>63 – Impôts et taxes</b>		-	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
<b>64 – Charges de personnel</b>		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels		-	
Charges sociales		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>3 000</b>
Autres charges de personnel		Dont cotisations	3 000
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>66 – Charges financières</b>		<b>77 – Produits financiers</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>2 900</b>	<b>79 – transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>62 600</b>	<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	<b>62 600</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de personnel	62 600	Prestations en nature Dijon Céréales	62 600
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>251 500</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>251 500</b>

Pour l'année 2017, l'organisme sollicite une subvention de :

- **90 450 € auprès du Grand Dijon ;**
- **90 450 € auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.**

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur.



PÔLE D'INNOVATION EN AGROÉCOLOGIE

# PLANNING DE TRAVAIL 2017

Bretonnière, le 26 octobre 2016



Association Technopôle Agro-Environnement - RD 31 - 21110 Bretonnière - France  
T +33 (0)3 80 65 56 50 - F +33 (0)3 80 65 56 54 [www.agronov.fr](http://www.agronov.fr)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - N° SIRET 514 933 399 000 16

## Projets

1. **AGROTECH** : c'est une étude qui vise, d'ici 6 mois, à construire un programme d'actions « AGROTECH » afin de positionner la région comme un pôle de premier plan en matière d'agroéquipements. La finalité est de construire un projet territorial fédérateur co-porté par un premier cercle d'acteurs et qui clarifie la feuille de route AGROTECH. Pour cela, il s'agit de mobiliser les acteurs économiques présents sur la chaîne de valeur des agroéquipements ou en lien avec celle-ci (numérique, mécanique, automatique, etc). Plusieurs enquêtes seront ainsi menées, avec l'appui d'un cabinet d'accompagnement, pour recenser les acteurs et les compétences en région et identifier les besoins sur le champ de l'innovation. L'enjeu est d'organiser la dynamique des acteurs alliés du projet pour mobiliser et maximiser les coopérations et leur engagement.

**Rôle d'agrOnov : porteur de l'étude et coordinateur du groupe de travail**

2. **INOSOLTEC** : ce projet vise à développer des solutions utiles et opérationnelles de gestion de la santé des sols afin d'améliorer in fine la santé des plantes dans les parcelles. C'est un projet symbolique et démonstrateur du rôle que doit jouer le pôle dans l'écosystème. En effet, le caractère innovant de ce projet est qu'il génère la mise en réseau des acteurs de la recherche fondamentale (INRA), de la recherche appliquée (startup d'agrOnov: AGRENE), du développement (ARTEMIS<sup>1</sup>, ARVALIS<sup>2</sup>), du conseil agricole (Chambre d'agriculture 21) en lien avec l'utilisateur final que représente l'agriculteur (Réseau DEPHY<sup>3</sup>).

**Rôle d'agrOnov : chef de file et animateur de ce groupe opérationnel**

3. **METHANOV** : projet qui vise à développer une expertise de recherche, développement et d'accompagnement sur la méthanisation au service des acteurs de terrain, exploitants d'installations, industriels, organismes agricoles et institutionnels sur la Bourgogne-Franche-Comté. Le projet s'appuie sur l'expertise existante des acteurs régionaux et souhaite développer des compétences spécifiques en méthanisation, notamment sur la technique dite en voie sèche discontinuée, avec la mise en place d'outils structurants nécessaires à des actions de qualité.

**Rôle d'agrOnov : membre du comité de pilotage. Interface entre les collectivités territoriales et le groupe de travail (ADEME, AgroSup, Welience Agro-Environnement, agrOnov). Appui à l'élaboration du plan de financement.** (Pour être au plus proche des réalités et des attentes de terrain, deux industriels régionaux spécialisés dans la méthanisation (SOCATER/CH4 et Biogaz ingénierie) participent activement aux échanges et à l'organisation du projet)

---

<sup>1</sup> Créé par les coopératives de BFC, réseau de 10 stations d'expérimentations pluriannuelles réparties en région

<sup>2</sup> Institut du végétal

<sup>3</sup> Réseau d'agriculteurs engagés à réduire drastiquement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

4. ISITE BFC / INDUSTRIE : le pôle agrOnov coordonne, en lien avec l'UMR Agroécologie de l'INRA Dijon BFC, une réponse à l'appel à propositions lancé par la COMUE UBFC. L'objectif de ce projet est de structurer le potentiel de recherche et d'expérimentation en Bourgogne-Franche-Comté afin de développer, tester et évaluer la performance agronomique, économique, environnementale et sociale de systèmes agroécologiques. C'est un projet ambitieux qui, s'il est sélectionné, aura deux volets. Un 1<sup>er</sup> volet expérimental où seront explorés des systèmes agricoles relevant de l'agroécologie sur une gamme de sites de BFC contrastés, en plus ou moins grande rupture avec les systèmes « conventionnels ». Un 2<sup>ème</sup> volet socio-économique sur les conditions de succès de la démarche agroécologique en BFC (adaptation des filières, nouveaux débouchés, organisation de la collecte, accompagnement technique des agriculteurs, création d'un ou plusieurs labels pour mieux valoriser les produits issus de ces systèmes, etc).

***Rôle d'agrOnov : co-coordonateur du projet. Interface entre l'UMR Agroécologie et les partenaires économiques / parties intéressés (Dijon Céréales, ARTEMIS, Chambres d'agriculture, lycées agricoles, Domaine de La Cras, ARVALIS, TERRES INOVIA<sup>4</sup>)***

5. LUZERNE : l'usine d'incinération du Grand Dijon permet de traiter les déchets des habitants de l'agglomération. Le Grand Dijon a mis en service un turboalternateur de 9 MW pour valoriser la production d'énergie ainsi qu'un réseau de chaleur pour la ville. Toutefois, en période estivale, la chaleur produite n'est pas entièrement valorisée. Le Grand Dijon a ainsi sollicité la profession agricole afin d'identifier les synergies possibles avec les productions locales. Il se trouve que la luzerne, qui est récoltée d'avril à octobre, nécessite d'être déshydratée afin de proposer un produit stable et homogène sur le marché. De plus, il a été noté que la production de luzerne pourrait être une réponse majeure aux problématiques de qualité de l'eau des sources du Suzon qui est sujette à des pollutions liées aux désherbages du colza. La complémentarité des besoins en chaleur entre la luzerne (été) et le réseau de chaleur (hiver) et les intérêts liés à la qualité de l'eau laisse imaginer la possibilité d'installer une unité de séchage de luzerne à proximité de l'usine d'incinération. Une étude de faisabilité devrait être menée dans les mois à venir.

***Rôle d'agrOnov : co-porteur de l'étude et du projet***

6. FORMATION DE TECHNICIENS : pour répondre aux demandes de nos partenaires, et en complément des formations existantes pour les agriculteurs, le pôle agrOnov mène un travail afin de proposer, dès 2017, une ou plusieurs formations à destination des techniciens et conseillers agricoles.

***Rôle d'agrOnov : coordonnateur du montage de formations, en réponse aux demandes des acteurs économiques***

---

<sup>4</sup> Institut technique des oléo-protéagineux

## Prospection

1. MISSION USA / CANADA : à la demande de l'ARDIE, le pôle agrOnov va mener une action conjointe de prospection en Amérique du Nord, aux États-Unis et au Canada, du 4 au 14 novembre 2016. Plusieurs startups et entreprises seront rencontrées afin de leur présenter l'écosystème d'acteurs et compétences structurés autour d'agrOnov et en région. L'objectif est de démontrer à ces organisations tout l'intérêt de venir s'implanter en BFC pour répondre à leurs objectifs de développement à l'international. Cette mission est en cohérence avec l'un des objectifs stratégiques du pôle, à savoir attirer des entreprises et de nouveaux acteurs sur le site et en région.
2. SIMA : mission de prospection au salon international du machinisme agricole de Paris, en lien avec l'ARDIE et Dijon Développement (février / mars 2017).
3. AGRITECHNICA : mission de prospection au plus grand salon européen dédié aux machines agricoles, à Hanovre en Allemagne, avec l'ARDIE et Dijon Développement (octobre / novembre 2017).

## Communication

1. Nouveau site internet français / anglais
2. Nouveaux supports de communication français / anglais
3. Commencer à être présent sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, etc)

## Modèle économique

Comme détaillé sur le document de prospective budgétaire 2017 de l'association, nous proposons de faire évoluer le modèle économique de manière incrémentale et réaliste. Un modèle économique où le financement public diminue peu à peu, où les acteurs économiques s'impliquent davantage et où la part d'autofinancement s'accroît. Pour ce faire, agrOnov mettra en œuvre, dès 2017, les actions suivantes :

1. La mise en place programmée de cotisations ;
2. La mise en œuvre de prestations de services, notamment avec :
  - a. Le montage de projets, en valorisant les porteurs via le « label » agrOnov® ;
  - b. Le montage de formations, répondant aux demandes de nos partenaires ;
  - c. L'organisation d'un ou plusieurs colloques.

## Gouvernance

Un travail de fonds sera mené pour faire évoluer la gouvernance d'agrOnov en cohérence avec les nouveaux objectifs de développement. Les statuts seront donc revus et mis à jour. En effet, les statuts actuels ont été définis dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments et ne correspondent plus aux attentes. Il s'agit notamment de mettre en place un Bureau, de renouveler les collègues du Conseil d'Administration et leur composition et de créer une nouvelle instance : le Comité Stratégique Projets. Le rôle et la composition de cette instance doivent être définis, mais elle sera notamment chargée de définir les orientations scientifiques et techniques du pôle ainsi que de labelliser les projets.

Pour agrOnov, en 2017, il s'agit de créer un Bureau, renouveler le Conseil d'Administration, construire le Comité Stratégique Projets, le tout en menant un travail sur l'évolution des statuts de l'association.

## Partenariat / Coopération

Dans le paysage régional de l'économie et de l'innovation agroalimentaire, le pôle de compétitivité Vitagora tient une place importante et reconnue au service des industries alimentaires. Le pôle agrOnov, avec un positionnement complémentaire en amont de la filière, souhaite s'appuyer sur l'expertise et la notoriété de Vitagora pour se développer.

Un travail sera donc mené, dès 2017, pour renforcer nos liens. Cette coopération est pertinente et devrait permettre à la région de se positionner comme un lieu unique et référent sur la recherche et l'innovation en agriculture et alimentation durable, avec une approche filière originale.

- Nous souhaitons notamment construire notre Comité Stratégique Projets en lien avec Vitagora qui dispose déjà d'un Conseil Scientifique ;
- Nous espérons aussi, assez rapidement et pour certains projets, notamment ceux qui impliquent des industries alimentaires et des entreprises de l'amont, réaliser une double labellisation par nos deux pôles, pour assurer cohérence et lisibilité à notre positionnement respectif.

## Annexe : planning de travail synthétisé

Mois / Semaines	2016												2017																																									
	Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Août													
	40	41	42	43	44	44	45	46	47	48	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	31	32	33	34	35
<b>Projets</b>																																																						
Cluster agroéquipements	AGROTECH																																																					
MethAnov	Dépôt AAP GRAINE (ADEME)																																																					
Projet Expérimentation ISITE	DEPOT AAP																								DEPOT AAP																													
INOSOLTEC	DISPOSITIF EXPÉ + CRITERES ANALYSE																																																					
LUZERNE																																																						
Formation des conseillers et techniciens																																																						
Pratiques agricoles et diminution de l'impact des phyto																																																						
<b>Prospection</b>																																																						
Missions (Etats-Unis, Canada)																																																						
Salons (SIAL, SIMA, AGRITECHNICA)	SIAL																SIMA																																					
<b>Communication</b>																																																						
Site internet	NOUVEAU SITE INTERNET																																																					
Supports de communication													FLYER ANGL.																																									
Réseaux sociaux													FACEBOOK, LINKEDIN, ETC																																									
Stagiaire ?																																																						
<b>Modèle économique</b>																																																						
Système de cotisation des membres																																																						
Prestations de services (formations, animation projets)																																																						
<b>Gouvernance</b>																																																						
Bureau													CREATION BUREAU																																									
Conseil d'Administration													CA RENOUEVÉ COMPOSÉ DE 3 COLLEGES																																									
Comité scientifique et technique	LABORATOIRE D'IDÉES																																																					
Laboratoire d'idées	LABORATOIRE D'IDÉES																																																					
Modification des statuts													MODIFICATION DES STATUTS																																									
<b>Partenariat / Coopération</b>																																																						
Vitagora (comité de financeurs, projets communs, etc)																																																						
Vegepolys																																																						
IAR																																																						
Autres ?																																																						



PÔLE D'INNOVATION EN AGROÉCOLOGIE

# PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2017

Bretenièrre, le 26 octobre 2016



Association Technopôle Agro-Environnement - RD 31 - 21110 Bretenièrre - France  
T +33 (0)3 80 65 56 50 - F +33 (0)3 80 65 56 54 [www.agronov.fr](http://www.agronov.fr)

Association r g e par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - N  SIRET 514 933 399 000 16

## LES ORIENTATIONS POUR 2017 – FONCTIONNEMENT D'AGRONOV

Au-delà de la préparation du budget de fonctionnement 2017 de l'association présenté sur l'annexe financière, il s'agit ici d'élaborer une analyse prospective qui intègre les données financières connues à ce jour. Cette prospective budgétaire porte sur une période de 3 ans, à savoir de 2016 à 2018.

Dans un environnement national contraint, l'équation budgétaire 2017 s'inscrit belle et bien dans un contexte de réduction des possibilités de soutien des collectivités territoriales (Grand Dijon et Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté).

Cette présente note souhaite témoigner de notre détermination à bâtir un modèle économique pertinent, qui intègre bien évidemment les contraintes liées au contexte économique difficile, mais surtout qui aspire à associer encore plus les partenaires économiques de l'association à ce projet pour assurer la pérennité de la structure sur le long-terme.

En effet, **les meilleurs pôles d'innovation s'appuient sur un écosystème de partenaires économiques et une grande autonomie**, alors que les moins pérennes sont souvent très dépendants du volontarisme des pouvoirs publics. Nous visons, d'ici 5 ans, un modèle économique public-privé équilibré, gage de la réussite de ce projet, tout en rappelant que **les financements publics sont indispensables pour exercer un effet de levier essentiel au développement du pôle**.

Ainsi, nous proposons de faire évoluer le modèle par étape, de manière pragmatique et incrémentale. Un **modèle économique où le financement public diminue peu à peu, où les acteurs économiques s'impliquent davantage et où la part d'autofinancement s'accroît** à travers des actions qui seront présentées dans la suite du document.

C'est bien dans cet esprit, pour assurer pérennité et pertinence à agrOnov, que nous œuvrons à l'évolution de notre modèle. Dans les années à venir, nous nous efforcerons de déployer des projets et des actions qui devront renforcer notre positionnement d'acteur à part entière, vecteur de valeur ajoutée, visant à engager encore plus nos partenaires dans l'association.

Avant de présenter en détails la prospective budgétaire, il convient de rappeler le rôle clé<sup>1</sup> d'agrOnov. Par la fédération des forces vives du territoire, agrOnov est la vitrine pour attirer talents, investissements et capitaux qui sont des facteurs essentiels pour favoriser l'innovation.

### **<sup>1</sup>Focus sur le rôle clé d'agrOnov pour la région**

*Les innovations et les succès commerciaux des dernières décennies sont pour une grande part nés dans les clusters technologiques qui se sont développés autour de grands campus américains, israéliens, allemands, etc. La Bourgogne-Franche-Comté, elle, possède des atouts incontestables dans les domaines agricoles et alimentaires. C'est un vivier de compétences en matière de recherche, d'innovation et de savoir-faire. Et à l'heure où la Bourgogne-Franche-Comté se dote de grandes universités capables de rivaliser avec les meilleures de France et d'Europe, notamment avec la création de la COMUE UBFC, c'est une grande opportunité de voir un outil comme agrOnov monter en puissance, adossé à UBFC, chaînon entre la recherche et la production agricole.*

*Pour exploiter au mieux ces ressources et se hisser parmi le top 10 des clusters au niveau européen, il convient de mieux passer de l'idée au marché, d'attirer les centres de R&D de grands groupes, d'enraciner les startups lancées sur la région. C'est bien là le rôle clé d'agrOnov, au fort potentiel de développement à la lumière des acteurs et des compétences qui sont agrégés.*

## Prospective 2016-2018 des produits de fonctionnement

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	2016	2017	2018
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b> (recettes de fonctionnement hors produits financiers et ex.)	<b>322 000</b>	<b>251 500</b>	<b>264 000</b>
<b>70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>		<b>5 000</b>	<b>10 000</b>
Prestations de services		5 000	10 000
Vente de marchandises			
Produits des activités annexes			
<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>285 500</b>	<b>180 900</b>	<b>168 000</b>
Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
-			
Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	168 500	90 450	84 000
Grand Dijon	117 000	90 450	84 000
Fonds européens			
CNASEA (emplois aidés)			
Autres recettes (précisez)			
-			
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>		<b>3 000</b>	<b>6 000</b>
Dont cotisations		3 000	6 000
<b>76 – Produits financiers</b>			
<b>77 – Produits financiers</b>			
<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>			
<b>79 – transfert de charges</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	<b>36 500</b>	<b>62 600</b>	<b>80 000</b>
Bénévolat			
Prestations en nature partenaires économiques	36 500	62 600	80 000
Dons en nature			

Au regard de la projection financière présentée ci-dessus, cela confirme que l'évolution des recettes de fonctionnement courant par le financement privé mais aussi par l'autofinancement devrait connaître une augmentation dans les années à venir. Concernant l'autofinancement, cette évolution résultera de plusieurs facteurs, notamment via le déploiement des actions suivantes :

- **La mise en place programmée dès 2017 de cotisations** pour les membres et les partenaires de l'association. Afin de justifier une telle cotisation, il s'agit de mettre rapidement en action notre offre de services pour les adhérents potentiels, notamment pour les organisations de notre hôtel d'entreprises : secrétariat, animation de réunions mensuelles, mise en visibilité, etc.
- **La mise en œuvre de prestations de services** pour :
  - L'appui au montage de projets collaboratifs en réponse aux appels à projets régionaux, Investissements d'Avenir, européens, etc. Cela implique de détecter des projets à fort potentiel chez des « industriels » pour leur proposer un accompagnement et in fine obtenir le label agrOnov® attestant de la qualité du dossier, sa cohérence avec la stratégie du pôle, son degré d'innovation, son niveau de collaboration Industrie/Recherche et ses retombées économiques. A cet égard, le label agrOnov® doit augmenter le niveau de probabilité pour l'entreprise de se faire financer le projet ;

- Le montage de formations, en particulier à destination des techniciens et conseillers d'organisations agricoles ;
- L'organisation d'un colloque annuel dès 2017 puis de plusieurs colloques dès 2018, sur un format payant, avec un accès privilégié et à moindre coût pour les adhérents d'agrOnov (point à promouvoir dans notre offre de services). C'est à la fois une manière de faire évoluer notre modèle et de positionner agrOnov comme un pôle référent en agroécologie, avec l'organisation d'événements dans le domaine.

Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution prévisionnelle de nos charges de manière à établir les perspectives d'évolution de la structure.

## Prospective 2016-2018 des charges de fonctionnement

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	2016	2017	2018
<b>DÉPENSES DE GESTION COURANTE</b> (dépenses de fonctionnement hors frais financiers)	<b>322 000</b>	<b>251 500</b>	<b>264 000</b>
<b>60 – Achat</b>	<b>54 000</b>	<b>47 000</b>	<b>45 000</b>
Achats d'études et de prestations de services	50 000	42 000	40 000
Achats non stockés (eau, énergie, ...)			
Fournitures non stockées de matières et fournitures	3 500	4 500	4 500
Fournitures non stockables (eau, énergie)			
Autres fournitures	500	500	500
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>12 400</b>	<b>12 600</b>	<b>12 600</b>
Sous-traitance générale			
Locations	8 600	8 800	8 800
Entretien et réparation	1 500	1 500	1 500
Assurance	1 500	1 500	1 500
Documentation	800	800	800
Divers			
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>185 200</b>	<b>126 400</b>	<b>126 400</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	148 500	83 000	83 000
Publicité, publication	18 200	18 100	18 100
Déplacements, missions	12 700	20 000	20 000
Frais postaux et de télécommunications	5 500	5 000	5 000
Services bancaires, autres	300	300	300
<b>63 – Impôts et taxes</b>	<b>30 800</b>		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	30 800		
<b>64 – Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>			
<b>66 – Charges financières</b>	<b>200</b>		
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 – Dotation aux amortissements</b> (provisions pour renouvellement)	<b>2 900</b>	<b>2 900</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>			
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>36 500</b>	<b>62 600</b>	<b>80 000</b>
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de personnel	36 500	62 600	80 000
Personnel bénévole			

Malgré une conjoncture économique difficile, l'association s'efforcera de poursuivre ses objectifs de développement. Pour ne pas composer avec l'effet de ciseaux annoncé, faible dynamique des recettes publiques et croissance des charges de fonctionnement, il est indispensable de raisonner nos dépenses, en particulier nos dépenses de ressources humaines. Ainsi, pour répondre à nos objectifs, nous allons nous appuyer encore plus sur les moyens humains et matériels existants présents au sein de l'écosystème régional.

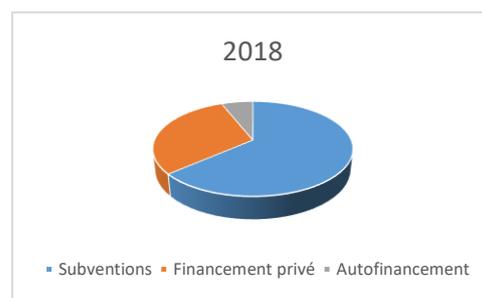
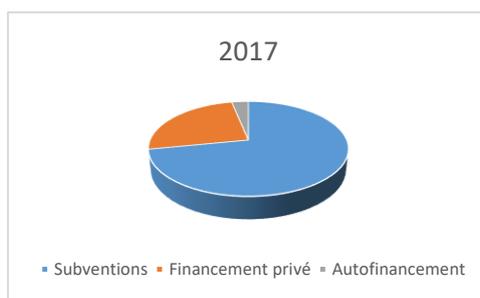
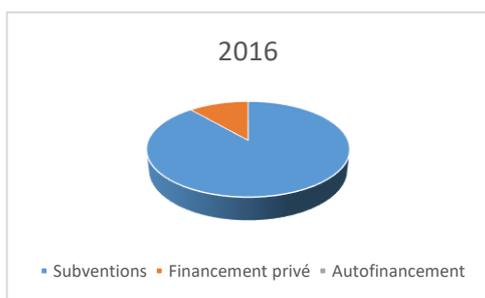
Par exemple, en ce qui concerne nos actions de communication et de prospection, nous renforcerons les liens avec l'ARDIE et Dijon Développement. De plus, nous nous appuyerons sur nos partenaires (AgroSup, coopératives agricoles, chambres d'agriculture, etc) pour le montage de projets. Ces collaborations permettront, en 2017, d'économiser sur le poste « ressources humaines ».

Concernant l'augmentation de la part de financement privé, elle ne se revendique pas. En 2017, le pôle agrOnov devra démontrer aux parties prenantes, particulièrement aux acteurs économiques, sa capacité à faire émerger des idées innovantes et à créer de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière par un travail d'innovation et d'animation. Cela passera principalement par les projets que nous coordonnons (voir le détail des projets dans le planning de travail 2017).

## Conclusion

Le tableau et les graphiques présentés ci-dessous matérialisent les perspectives d'évolution de l'association, avec l'objectif réaliste de développer un modèle public-privé équilibré d'ici 5 ans. Sur l'échelle de temps 2016-2018, notons d'ores et déjà un désengagement progressif des collectivités territoriales au profit des partenaires économiques et de notre capacité à s'autofinancer.

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	2016	2017	2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT (recettes de fonctionnement hors produits financiers et ex.)	322 000	251 500	264 000
DÉPENSES DE GESTION COURANTE (dépenses de fonctionnement hors frais financiers)	322 000	251 500	264 000
<b>SUBVENTIONS PUBLIQUES</b> EN %	<b>285 500</b> <b>88.66</b>	<b>180 900</b> <b>71.90</b>	<b>168 000</b> <b>63.63</b>
<b>FINANCEMENT PRIVÉ</b> EN %	<b>36 500</b> <b>11.34</b>	<b>62 600</b> <b>24.90</b>	<b>80 000</b> <b>30.30</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b> EN %	<b>0</b>	<b>8 000</b> <b>3.2</b>	<b>16 000</b> <b>6.07</b>



## Annexe : budget prévisionnel agrOnov 2017

Exercice 2017 :

Date de début : 01/01/2017

Date de fin : 31/12/2017

CHARGES	MONTANT <sup>(1)</sup> en euros	PRODUITS <sup>(2)</sup>	MONTANT en euros
<b>60 – Achat</b>	<b>47 000</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>5 000</b>
Achats d'études et de prestations de services	42 000	Prestations de services	5 000
Achats non stockés (eau, énergie, ...)		Vente de marchandises	
Fournitures non stockées de matières et fournitures	4 500	Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)			
Autres fournitures	500		
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>12 600</b>	<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>180 900</b>
Sous-traitance générale		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations	8 800	-	
Entretien et réparation	1 500	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	90 450
Assurance	1 500	Grand Dijon	90 450
Documentation	800		
Divers			
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>126 400</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	83 000		
Publicité, publication	18 100		
Déplacements, missions	20 000		
Frais postaux et de télécommunications	5 000		
Services bancaires, autres	300	-	
<b>63 – Impôts et taxes</b>		-	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
<b>64 – Charges de personnel</b>		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels		-	
Charges sociales		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>3 000</b>
Autres charges de personnel		Dont cotisations	3 000
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>66 – Charges financières</b>		<b>77 – Produits financiers</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>2 900</b>	<b>79 – transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>62 600</b>	<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	<b>62 600</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de personnel	62 600	Prestations en nature Dijon Céréales	62 600
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>251 500</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>251 500</b>

Pour l'année 2017, l'organisme sollicite une subvention de :

- **90 450 € auprès du Grand Dijon ;**
- **90 450 € auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.**

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur.

# Association Technopôle Agro – Environnement

## « AgrOnov »

### CONVENTION

Entre les soussignés

**La Communauté urbaine du Grand Dijon**, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « Le Grand Dijon »  
*représentée par son Président, François REBSAMEN,*  
en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du .....

d'une part,

et

**l'Association Technopôle Agro – Environnement**, RD 31 – 21110 BRETENIÈRE, ci-après dénommée « AgrOnov »  
*représentée par son Président, Pierre GUEZ,*

d'autre part,

#### ***PREAMBULE***

Dans le cadre du lancement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière, il a été créé en mai 2009, une Association de préfiguration dont le rôle principal est le suivi et le développement du projet.

Pour mémoire, les travaux de réaménagement du site et de réhabilitation des bâtiments existants se sont achevés fin 2015. Une dizaine d'entreprises y sont d'ores et déjà installées et peuvent accéder à des compétences et des équipements mutualisés (notamment de nouvelles serres d'expérimentation) mis à disposition par le département Agro-environnement de la SATT Grand Est (Société d'Accélération de Transfert de Technologies). Parallèlement, les Chambres d'agriculture départementale et régionale ont rejoint le site fin 2015 dans de nouveaux bâtiments.

Le 9 septembre dernier a eu lieu la cérémonie d'inauguration du site "AgrOnov" et la signature d'un accord-cadre 2016-2020 par l'ensemble des partenaires et fixant à 5 ans les objectifs concrets et les actions du pôle.

Sont ainsi associés à ce projet l'ensemble des acteurs de l'agroenvironnement (entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche -AgroSup/INRA-, organisations professionnelles agricoles et collectivités territoriales) autour des enjeux prioritaires de création d'entreprises, de formation, de transfert et d'innovation, d'observatoire en agro-écologie et de donner à ce site, sur ce thème d'actualité, un rayonnement sociétal et économique à portée nationale et internationale.

Dans son programme de travail 2017 ci-joint, l'association liste un certain nombre de projets et d'actions en matière de prospection, de communication et d'accompagnement d'entreprises.

Afin de mener au mieux ces différentes actions, un accompagnement financier des collectivités locales est sollicité.

## **CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon à l'animation d'agrOnov, et de définir les modalités de versement de cette participation.

### **Article 2 : Financement du projet**

AgrOnov a en charge les missions suivantes :

- assurer la promotion du concept du technopôle auprès des entreprises, des organismes de recherche et de formation, des acteurs publics ;
- prospecter, accueillir et accompagner les projets d'implantation ;
- faciliter l'installation des entreprises,
- animer en lien avec l'ERIE (Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat), la connexion entre les différents acteurs économiques, de la recherche, de la formation et du transfert de technologies ;
- informer les différentes institutions et collectivités territoriales du développement du technopôle ;
- développer la notoriété du technopôle.

Le budget prévisionnel présenté par agrOnov s'élève à 251.500 € pour sa septième année de fonctionnement conformément au plan de financement suivant:

<i>Conseil régional de Bourgogne Franche Comté</i>	<i>36%</i>	<i>90.450 €</i>
<i>Grand Dijon</i>	<i>36%</i>	<i>90.450 €</i>
<i>Partenaires privés et autres</i>	<i>28%</i>	<i>70.600 €</i>

<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>251.500 €</b>
--------------	-------------	------------------

Le Grand Dijon s'engage à verser une subvention d'un montant maximum de 90.450 € au titre du fonctionnement d'AgrOnov pour l'année 2017 au côté de la Région Bourgogne Franche Comté.

Cette aide pourra être renouvelée l'année suivante sous certaines conditions, étant entendu que l'association doit arriver à terme à s'autofinancer. L'attribution de toute autre subvention fera alors l'objet d'une nouvelle convention financière.

### **Article 3 : Modalités de versement de la subvention communautaire**

Le versement de la subvention de fonctionnement du Grand Dijon qui s'élève à 90.450 € maximum au titre de l'année 2017, sera effectué en deux versements, le premier de 80% du montant soit 72.360 € dès la notification de la présente convention et le solde interviendra sur présentation de justificatifs financiers, et sous réserve du soutien financier apporté par les autres collectivités à hauteur des sommes annoncées ci-dessus.

En cas de non-respect de règles de financement énoncées à l'article 2, le Grand Dijon se réserve la possibilité de reconsidérer le montant de sa participation au titre du fonctionnement de l'association pour l'année 2016, et ce dans la limite du montant maximum de 90.450 €.

Cette somme sera versée au compte ouvert par AgrOnov, qui transmettra à cet effet au Grand Dijon, un relevé d'identité bancaire.

### **Article 4 : Engagement du bénéficiaire**

AgrOnov s'engage à employer l'intégralité de la subvention à l'animation de l'association, à l'exclusion de toute autre opération.

Il sera demandé à AgrOnov de produire dans un délai de six mois à l'issue de sa troisième année de fonctionnement, un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi qu'un bilan financier.

AgrOnov s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

### **Article 5 : Reversement – Résiliation**

Le Grand Dijon se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non respect des conditions fixées par la présente convention, par AgrOnov.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

**Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par le représentant du Grand Dijon.

**Article 7 : Attribution de juridiction**

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux  
Dijon, le

**Pour le Grand Dijon,  
Le Président,**

**Pour AgrOnov,  
Le Président,**

**François REBSAMEN.**

**Pierre GUEZ.**